

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 juin à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

Membres
du Bureau Communautaire

Titulaires : 28

Membres présents : 18

Date de la convocation
13 juin 2022

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle,
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel,
MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs WABLE Vincent, LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël,
CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger.

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,
Messieurs LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, VAN OOTEGHEM J. Michel, VERONT Fabrice,
TOURNIQUET Gautier, DUTILLEUX Olivier.

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS - AGENTS CCALN

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Considérant la nécessité pour les agents d'effectuer une visite d'aptitude à la conduite pour l'exercice de leurs missions, Messieurs SELLEZ Fabrice et DOZINEL Guillaume ont avancé les frais de la visite médicale pour un montant de 36 euros TTC respectivement au DOCTEUR Evrard à Moreuil et au Docteur SCHMARTZ à LOEUILLY.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine le remboursement de la somme de 36€ à Monsieur SELLEZ Fabrice pour la raison exposée ci-dessus, au vu de la note d'honoraire,
- Entérine le remboursement de la somme de 36 € à Monsieur DOZINEL Guillaume pour la raison exposée ci-dessus, au vu de la note d'honoraire,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 20 juin 2022
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21/06/22

Affiché le 22/06/22

Le Président,
Alain DOVERGNE

